



---

Réunion de la commission  
« Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 4 mai 2017

SYNTHÈSE

---

La commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 4 mai 2017 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission a débuté par l'examen des projets d'enquêtes pour **avis d'opportunité** présentés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Une première demande concerne le dispositif d'enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo, Dares). Ce dispositif couvre quatre enquêtes, une trimestrielle et trois annuelles : sur les petites entreprises, sur le dialogue social en entreprise et une dernière sur la participation, l'intéressement et l'épargne d'entreprise. Un avis favorable a été accordé à l'ensemble du dispositif pour cinq années (2018 à 2022).

Une deuxième demande de la Dares a également obtenu un avis d'opportunité favorable pour la huitième édition d'une série d'enquêtes sur les conditions de travail (2019).

L'Insee a sollicité le renouvellement de l'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA) et obtenu un avis favorable pour une durée de cinq années (2018 à 2022).

Enfin, un avis favorable a été attribué au dispositif d'enquêtes de l'Insee sur le Coût de la main d'œuvre et structure des salaires (Ecmoss) et l'enquête complémentaire auprès des salariés de l'État (cycle 2018-2021).

La réunion s'est poursuivie par la présentation du **rapport du groupe de travail présidé par Alain Gubian** sur « la mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques ». Les objectifs du mandat confié au groupe (en septembre 2015) ont été rappelés : préciser la définition du travail dissimulé, identifier les moyens d'en améliorer la mesure et traiter la problématique de son impact sur les finances publiques. Dix-sept réunions et trente-trois auditions ont été menées par le groupe entre octobre 2015 et avril 2017.

Le rapport fournit un point de la situation actuelle et propose des pistes de progrès pour généraliser les analyses et les évaluations aux champs les moins explorés à ce stade. Le groupe de travail souligne qu'il n'a pas cherché à fournir une estimation du travail dissimulé sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt à réunir les éléments de méthode et les résultats disponibles une fois les concepts précisés. Les recommandations du groupe de travail (au nombre de 41 réparties sur 4 thématiques) se distinguent par le fait qu'elles s'adressent plus aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé et beaucoup moins aux acteurs traditionnels de la statistique publique.

La commission a émis un avis qui souligne la grande qualité et la richesse des travaux du groupe, notamment en termes de clarification des définitions pertinentes et d'analyse des différentes méthodes de quantification utilisées ou utilisables pour estimer le travail dissimulé et notamment ses impacts sur les finances publiques.

La commission appuie fortement la proposition de production régulière d'une synthèse qualitative et quantitative s'appuyant sur la diversité des sources et des approches, à partir du modèle produit par le groupe de travail. Cette production pourrait être réalisée par une structure préexistante plutôt que par un observatoire *ad hoc*.

**Les données statistiques sur les représentants du personnel** était le thème central traité durant la deuxième partie de la réunion, à partir de présentations de la Dares, de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (Dgafp) et de la direction générale du Travail (Dgt).

**La Dares** a souligné la nature plurielle des sources de données provenant d'enquêtes *ad hoc*, d'enquêtes en population générale et de données administratives, sur le champ des salariés du secteur

privé et produisant de l'information sur les instances représentatives du personnel (IRP) et sur les représentants du personnel (RP).

L'enquête sur les relations professionnelles et les négociations d'entreprise (Reponse) est la source la plus importante sur le sujet. Elle interroge les représentants de la direction, les représentants du personnel et les salariés. Elle collecte des éléments factuels comme les caractéristiques socio-démographiques ou encore les ressources et les pratiques (IRP désignées et IRP élues) mais également des données d'opinion sur la négociation collective et sur l'action des représentants du personnel.

D'autres sources de données ont également été présentées. Les données administratives de l'inspection du travail (Cap Sitere) fournissent des informations sur les ruptures de contrats de travail des salariés protégés. L'enquête annuelle Acemo, dialogue social en entreprise alimente les indicateurs sur la négociation en entreprise et les conflits du travail et produit des données sur la présence d'instances de représentation et leur rôle dans la négociation. L'enquête sur les conditions de travail, menée tous les trois ans auprès des ménages, permet de calculer le taux de syndicalisation sur l'ensemble des salariés. L'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (Srcv) décrit la participation sociale syndicale et la vie associative. Les données des élections professionnelles, non prévues initialement pour produire des données statistiques, tout comme les textes des accords d'entreprise, fournissent néanmoins des informations de nature double sur les représentants du personnel (statistiques et qualitatives à partir du contenu des textes).

Des résultats chiffrés illustratifs ont été présentés pour chaque source exploitée par la Dares.

De son côté, **la Dgafp** rappelle le peu de données dont elle dispose sur le sujet des représentants du personnel. Elle cite deux sources principales de données administratives. La première est la collecte des résultats des élections professionnelles depuis 1953 pour les comités techniques et les commissions administratives paritaires. La deuxième source présentée est constituée par les bilans sociaux, outils contributifs au dialogue social interne qui récapitulent, à partir d'une liste d'indicateurs prédéterminés par un décret ministériel, les données chiffrées caractérisant le personnel et ses conditions de travail. Il est souligné que tous les indicateurs ne sont pas systématiquement renseignés.

Au niveau de la fonction publique territoriale, la direction générale des collectivités locales (Dgcl) centralise les rapports biennaux depuis 1997, mais aucune exploitation n'en est faite actuellement faute de demande et de qualité suffisante des données. Pour la fonction publique hospitalière, des bilans annuels existent depuis 1988, mais la direction générale de l'offre de soins (Dgos) n'a pas de synthèse des données sur le dialogue social. Enfin, concernant la fonction publique d'État, une réflexion est ouverte pour mettre en place une centralisation systématique des bilans sociaux annuels à des fins d'exploitation statistique et de production d'indicateurs synthétiques.

Enfin, **la Dgt** a cité les procès verbaux des élections aux comités d'entreprise ou d'établissement, à partir desquels une mesure de l'audience des élections syndicales est proposée. Une deuxième source de données est la base des accords d'entreprise, jusque-là exploitée notamment par la Dares, et qui, à partir de septembre 2017, sera progressivement mise sur le site du ministère du Travail.

Au terme des trois présentations, la commission a voté un avis.

Les sources de données sur les instances représentatives du personnel (IRP), relevant d'enquêtes statistiques et de données administratives, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, sont diverses mais demeurent dispersées et des améliorations sont possibles. Les outils de mesure statistique existants et notamment les enquêtes de la Dares permettent de recenser et de caractériser les représentants du personnel ainsi que les ressources et les pratiques. La commission souligne l'intérêt des évolutions prévues qui compléteront les données déjà existantes. Les données administratives présentées, notamment celles portant sur le résultat des élections professionnelles, sont diffusées de façon dispersée, ce qui en limite la portée et la lisibilité. La commission insiste sur l'intérêt d'une synthèse régulière de ces données.

La réunion s'est clôturée après l'**examen d'une demande d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951, exprimée par la Dares concernant la base « non salariés » détenue par l'Insee. Un avis favorable a été attribué à cette demande.